

L'ENVIRONNEMENT

L'EMPOISONNEMENT DU LAC ONTARIO PAR DES SUBSTANCES CHIMIQUES

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Ce dernier pourrait-il confirmer la nouvelle selon laquelle on aurait décelé des quantités dangereuses de dioxine dans le poisson du lac Ontario? Pourrait-il nous parler du danger qu'il y a à boire l'eau de ce lac, tant actuellement qu'à l'avenir? Et pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement prend actuellement pour faire comprendre au président américain et au Congrès qu'ils ne sauraient continuer à permettre à leurs usines chimiques d'empoisonner le poisson canadien, les lacs canadiens et notre eau potable.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, on a, en effet, décelé récemment des quantités plus élevées de dioxine dans les Grands lacs. On ne sait pas exactement si ces résultats sont dus au fait que la quantité de ce produit a effectivement augmenté ou si c'est simplement parce que nous employons actuellement des méthodes de détection plus perfectionnées permettant de déceler des quantités plus infimes que par le passé. Cette question nous préoccupe énormément.

Je me suis entretenu cette semaine avec des groupes d'action publique que cette question préoccupe. Nous sommes convenus qu'il fallait absolument que nous consultations les autorités ontariennes pour coordonner notre stratégie face à ce problème. Je m'entretiendrai donc dans quelques jours avec les représentants officiels ainsi que le ministre, mon homologue provincial. Nous croyons qu'il est possible de continuer à présenter des instances pressantes aux États-Unis à propos de cette question. Nous ne pensons pas que la dioxine détectée dans les Grands lacs provienne de nouvelles sources de pollution.

Des voix: Ça suffit!

M. Crosbie: Beaucoup de gaz acide, voilà tout ce que c'est.

M. Roberts: Les députés d'en face ne se préoccupent pas tellement de la situation dans la rivière Niagara ni du taux de dioxine dans les Grands lacs; je puis leur affirmer que cela préoccupe de très nombreux députés de la Chambre—malheureusement, pas beaucoup de l'autre côté.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Cessez donc d'en parler et répondez à la question.

M. Roberts: En réalité, madame le Président, ce n'est pas qu'il y ait tant de nouvelles sources de dioxine, mais que la dioxine provenant d'anciens dépôts, notamment celui de l'usine chimique Hooker, s'infiltre dans les eaux. A ce propos, nous n'avons cessé de présenter des instances aux Américains, et nous avons participé à l'action qui a été intentée aux États-

Questions orales

Unis pour faire en sorte qu'on pallie ces problèmes. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LE RÔLE D'UN ANCIEN SOUS-MINISTRE DANS LA FORMATION DU CARTEL DE L'URANIUM

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le président, ma question adressée au premier ministre a trait à un sujet qui lui est familier. Dans l'entrevue accordée par son nouveau ministre d'État, le sénateur Jack Austin, au *Vancouver Sun* le 15 octobre 1981, le nouveau ministre a déclaré qu'en sa qualité à l'époque de sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il avait pris l'initiative des discussions internationales à la suite desquelles des accusations ont été portées contre le Canada en rapport avec le cartel de l'uranium.

M. Crosbie: Quand sera-t-il lui-même accusé?

M. Clark: Il a ajouté ne pouvoir en dire davantage, le gouvernement lui ayant donné l'ordre de se taire.

J'ai deux questions à poser au premier ministre: d'abord, accepterait-il de suspendre la consigne du silence, étant donné qu'un ministre est en cause; et ensuite, autoriserait-il le nouveau ministre à témoigner devant un comité approprié du Parlement, de sorte que nous puissions déterminer exactement quel a été son rôle dans la création du cartel de l'uranium et, en conséquence, son aptitude à servir au sein du cabinet canadien; et pourquoi son nom ne figure pas parmi ceux des conspirateurs contre lesquels aucune accusation n'a été portée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois rappeler au chef de l'opposition que ce qu'il appelle la consigne du silence est la règle adoptée pour empêcher la loi des États-Unis d'avoir...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: ... des répercussions outre-frontières; autrement dit, pour empêcher la loi américaine d'exercer des contraintes au Canada. C'est la consigne du silence que le député désapprouve. Nous avons cru alors, et nous le croyons toujours, qu'il importe de protéger les Canadiens qui risquent d'être sommés de comparaître par le gouvernement des États-Unis parce qu'ils se sont livrés à des activités parfaitement légales au Canada. Pour nous, c'était là l'attitude à adopter.

● (1200)

Quant à savoir pourquoi le sénateur Austin n'a pas été nommé, ce n'est pas à moi que le député devrait poser la question mais à ceux qui ont procédé à une enquête de plusieurs mois et qui bénéficiaient des services d'un conseiller juridique indépendant. Ceux-ci déclarent dans leur rapport qu'il faudrait prendre certaines mesures et adopter certaines dispositions, mais ils ne mentionnent nulle part le sénateur Austin. Il s'agissait d'une enquête effectuée par un tribunal